



ARRETE MUNICIPAL N°1064

STATIONNEMENT ET CIRCULATION DES VEHICULES

*INTERDITS LES SAMEDIS 12 JUIN 2021, 3 et 10 JUILLET 2021 et 7 et 14
AOUT 2021*

Le Maire de la Commune de PECQUENCOURT,
Vu l'article L 2212-2 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'organisation d'un marché semi-nocturne organisé les samedis 12 juin 2021, 3 et 10 juillet 2021 et 7 et 14 août 2021, Place du Général de Gaulle, sur le parking longeant la rue de la Poste et rue de la Poste,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures particulières en matière de sécurité et de circulation,

ARRETE

ARTICLE I :

La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits les samedis 12 juin 2021, 3 et 10 juillet 2021 et 7 et 14 août 2021 de 15h30 à 21h00, Place du Général de Gaulle, sur le parking longeant la rue de la Poste et rue de la Poste.

ARTICLE II :

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière.

ARTICLE III :

Cet arrêté annule l'arrête n°1061 du 2 juin 2021.

ARTICLE IV :

Les services de police ainsi que les services techniques de la ville sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PECQUENCOURT, le 9 juin 2021

**Le Maire,
Joël PIERRACHE**

